



Hénin-Beaumont, le 3 juillet 2020

Les élus RN d'Hénin-Beaumont ont voté un détournement de fonds publics

Lors du Conseil municipal de ce 3 juillet, les élus RN d'Hénin-Beaumont ont voté pour accorder la protection fonctionnelle à Steeve Briois dans quatre affaires judiciaires dont deux me concernent directement.

Je remercie les élus d'*Osons pour Hénin-Beaumont* qui se sont abstenus ainsi que Patrick Piret pour *Hénin-Beaumont Action* qui a voté contre ces délibérations.

Si la protection fonctionnelle est de droit lorsqu'un élu ou qu'un fonctionnaire est victime d'un préjudice dans l'exercice de ses fonctions ou poursuivi pour des faits commis dans le strict cadre de ses fonctions, la protection fonctionnelle n'est pas automatique.

Elle ne peut être accordée que s'il n'y a pas eu de « faute personnelle » de l'élu, qui serait détachable de ses fonctions. La jurisprudence est très claire à ce sujet. C'est si vrai que les élus RN ont refusé d'accorder la protection fonctionnelle à Eugène Binaisse ainsi qu'aux agents mis en cause dans l'affaire des marchés publics de l'ancienne municipalité, ce qui est d'ailleurs pour le moins contestable puisque la passation d'un marché public constitue bien un acte de la fonction de maire ou d'agent municipal, quand bien même des erreurs techniques auraient été commises.

Répondant à la demande de protection fonctionnelle d'Eugène Binaisse lors d'un précédent conseil municipal, Bruno Bilde avait même mis en garde ses collègues contre le risque de voter un « détournement de fonds publics » en cas de vote favorable.

En l'occurrence, les élus RN d'Hénin-Beaumont viennent de voter ce matin qu'il entrerait dans les missions du maire d'Hénin-Beaumont de laisser des commentateurs m'injurier sur sa page facebook – distincte de celle de la municipalité – dans des termes qui se passent de commentaires : « *imbécile* », « *lèche-babouche* », « *salopard d'intégriste laïc* », « *enculé de laïcard* »...

Ces commentaires, pour lesquels j'ai porté plainte contre Steeve Briois en 2016 et pour lesquels la levée d'immunité parlementaire de Steeve Briois avait été votée par le parlement européen en 2018 faisaient suite à ma procédure victorieuse auprès de la justice administrative contre la présence d'une crèche de Noël dans l'Hôtel de ville en décembre 2015, en violation de la loi sur la laïcité de 1905 et de la Constitution.

Laisser publier des injures ne fait pas partie du travail normal d'un parlementaire européen, c'est une évidence ; curieusement, à Hénin-Beaumont, on estime que la publication d'injures sur facebook ferait partie de la mission normale du maire et justifierait que ce soit la ville qui prenne en charge les frais liés à sa défense devant la chambre de l'instruction, et, si sa mise en examen finit par être confirmée, devant le Tribunal correctionnel.

Telle n'est évidemment pas mon analyse et j'engagerai dans les jours qui viennent un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille pour faire annuler une délibération illégale et immorale qui relève du détournement de fonds publics.

David NOËL

Ancien conseiller municipal d'Hénin-Beaumont (2014-2020)